

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 2

Après l'alinéa 40, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Présentant, pour le dernier exercice clos, les recettes et les dépenses et, pour l'année en cours et les trois années suivantes, les prévisions de recettes et de dépenses du régime de l'assurance chômage et des régimes complémentaires légalement obligatoires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ajouter annexe relative à l'assurance chômage à la loi d'approbation créée par le présent texte.